

**AUTORISATION
DE REALISATION ET DE DIFFUSION
DE PHOTOGRAPHIES**

PERSONNE MINEURE

Nous, soussignés

(M.Mme)..... et (M./Mme).....

Demeurant à

Adresse mail :..... Téléphone :

Autorisons le Département du Bas-Rhin à photographier, notre enfant mineur dont le nom est

.....

Né le à

Demeurant à

Date :..... **à l'occasion de :**

et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous autorisons le Département du Bas-Rhin :

- à photographier notre enfant,
- à conserver les images dans une base de données d'images à usage exclusif du Département
- à reproduire, communiquer au public et adapter, la(les) photographies prises,
- de manière anonyme,
- intégralement ou par extraits,
- uniquement à des fins non-commerciales,
- pour une durée de 5 ans,
- sur tout support papier, numérique, ou tout autre support de communication connu à ce jour ou à découvrir,
- dans le monde entier,
- et ce, exclusivement en vue de promouvoir les missions et activités du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de notre enfant.

Le Département du Bas-Rhin s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de notre enfant.

La présente autorisation est consentie sans contrepartie, ni en nature, ni financière. En conséquence, l'utilisation des images prises dans le cadre de la présente ne peut donner lieu à quelconque paiement.

Si au cours de ce délai de 10 ans à compter de la date d'autorisation, le mineur accède à la majorité, celui-ci dispose d'un droit d'opposition à tout moment et sans justification particulière, par simple courrier adressé au Département à la conservation et publication des photographies le représentant.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente autorisation, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français dans le ressort de Strasbourg.



**AUTORISATION
DE REALISATION ET DE DIFFUSION
DE PHOTOGRAPHIES**

Service auteur : DGS/DIRCOM
Date de création : 27/05/2009
Date de mise à jour : 02/04/2015

PERSONNE MINEURE

Cette autorisation a été établie en 2 exemplaires. Le deuxième est à retourner, daté et signé, à l'adresse suivante : Conseil Départemental du Bas-Rhin - Direction de la communication - Place du Quartier Blanc, 67964 STRASBOURG Cedex 9

<p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p><i>Signature des représentants légaux de l'enfant précédée de la mention : « Lu et approuvé »</i></p>
--	---